

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 24 février 2023

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 41<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 phase 2 volet 2B – Énergir – *Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir* / COMMENTAIRES DU ROÉÉ  
N/D : 1001-080-2**

---

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre procédurale de la Régie du 9 février dernier ([A-0360](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) informe la Régie qu'il ne déposera pas de commentaires détaillés relativement à la demande amendée d'Énergir.

Cependant, le ROÉÉ estime que la question de la structure tarifaire demeure très importante et serait en faveur de la proposition de la Régie de reporter l'entrée en vigueur des modifications aux articles des *Conditions de services et Tarifs* (CST) relatifs aux OMA à une date à être déterminée en phase 4 du présent dossier, afin d'entamer cette phase dans les plus brefs délais.

De manière plus générale, le ROÉÉ fait valoir que la Régie devrait se préoccuper de la nécessité de limiter la modification répétée des procédures et à la durée du dossier générique. Autrement, il y a un risque que l'utilité de celui-ci soit diminuée. En effet, le dossier générique doit servir de guide pour les années à venir pour l'allocation des coûts et pour effectuer les importants choix économiques, sociaux et environnementaux qui sont inhérents à l'établissement de la structure tarifaire.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

c.c. (courriel seulement)  
Me Marie Lemay Lachance, Énergir  
Dossiers réglementaires Énergir  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROÉÉ